



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **28 septembre 2009**

Délibération n° 2009-0931

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors - Grigny

objet : Station d'épuration - Approbation du programme de travaux triennal prévisionnel 2009-2011

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 29 septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Buna (pouvoir à Mme Baume), Mme Gelas (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Assi (pouvoir à M. Calvel), Appell (pouvoir à M. Ferraro), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Giordano (pouvoir à M. Coste), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Imbert Y), MM. Justet (pouvoir à M. Ariagno), Kabalo (pouvoir à M. Lebuhotel), Lambert (pouvoir à M. Blein), Lelièvre (pouvoir à M. Chabert), Llung (pouvoir à Mme Tifra), Mme Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pili (pouvoir à M. Sturla), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Albrand, Mmes Bab-Hamed, Levy, Pierron.

Séance publique du 28 septembre 2009**Délibération n° 2009-0931**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Givors - Grigny

objet : **Station d'épuration - Approbation du programme de travaux triennal prévisionnel 2009-2011**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 septembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4641 du 18 décembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé la convention de gestion commune à signer avec le Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (Syseg), station d'épuration instituée patrimoine commun du Syndicat et de la Communauté urbaine par arrêté préfectoral n° 6272 du 22 décembre 2006.

Cette station traite, entre autres, les eaux usées en provenance des communes de Givors et de Grigny, communes ayant adhéré à la Communauté urbaine au 1er janvier 2007. La convention signée le 31 décembre 2007 prévoit entre autres dispositions la mise en place d'une conférence patrimoniale composée à parité d'élus du Syndicat et de la Communauté urbaine. Les prorata respectifs de propriété des biens définis sont de 59,06 % pour le Syndicat et de 40,94 % pour la Communauté urbaine.

Cette conférence a pour charge de définir les programmes pluriannuels de renouvellement, de travaux d'extension des bâtiments, équipements et installations existants de la station d'épuration ainsi que de tout autre investissement nouveau dont le montant excède 300 000 € HT.

La conférence patrimoniale s'est réunie le 26 mars 2009 et a étudié la proposition du programme prévisionnel de travaux pluriannuels pour les années 2009, 2010 et 2011 et ses modalités de financement prévisionnelles. Le montant total de ce programme est estimé à 2 199 000 € HT. La charge nette pour le Syseg, déduction faite des subventions à provenir du département du Rhône à hauteur de 10 % et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 30 %, s'élève à 1 319 400 €.

Cette charge prévisionnelle est finançable par le Syndicat sur fonds disponibles et emprunt sur ses budgets 2009, 2010, 2011.

Le détail du programme triennal arrêté par la conférence patrimoniale est récapitulé comme suit :

Intitulé de l'opération	Coût de l'opération (en € HT)	Année de réalisation	Subventions possibles		Montant à la charge du Syseg (en €)
aménagement des ouvrages en entrée de la station d'épuration	650 000	2009-2010	Agence de l'eau : 30 %	195 000	390 000
			Département : 10 %	65 000	

mise en place d'une deuxième centrifugeuse sur la filière boues de la station d'épuration	352 000	2009	Agence de l'eau : 30 %	105 600	211 200
			Département : 10 %	35 200	
réhabilitation du collecteur syndical à Orléanas le Gotet	347 000	2009	Agence de l'eau : 30 %	104 100	208 200
			Département : 10 %	34 700	
travaux de réhabilitation des collecteurs syndicaux de la vallée du Gier	850 000	2009-2011	Agence de l'eau : 30 %	255 000	510 000
			Département : 10 %	85 000	
totaux	2 199 000			879 000	1 319 400

Une note technique jointe au dossier détaille les objectifs et le contenu de chacune des opérations proposées.

Pour être exécutoires, les décisions de la conférence patrimoniale doivent être adoptées dans les mêmes termes par le Syndicat et la Communauté urbaine.

Le Syndicat a délibéré lors de sa séance du 29 avril 2009.

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme de travaux triennal prévisionnel tel qu'élaboré et adopté par la conférence patrimoniale du 26 mars 2009 et ses modalités de financement prévisionnelles dans le cadre des budgets du Syndicat sur les années 2009, 2010 et 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - le programme de travaux prévisionnel triennal arrêté par la conférence de gestion patrimoniale de la station d'épuration de Givors le 26 mars 2009,
- b) - la note technique jointe au dossier,
- c) - les modalités prévisionnelles de financement de ce programme dans le cadre des budgets 2009, 2010 et 2011 du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2009.